

03-09-2010

### Projet Territorial de Santé

La présence médicale en milieu rural est une préoccupation forte des élus, et en particulier de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et de ses communes membres. A ce titre, la communauté de communes a validé et déposé en début d'année un « Projet Territorial de Santé » couvrant l'ensemble de la communauté, qui vise à répondre aux besoins des habitants et des professionnels de santé.

Il comporte plusieurs actions dont la création d'une maison de santé pluridisciplinaire implantée à Joyeuse, route de Lablachère. Le financement de ce premier projet est maintenant acquis grâce à l'implication de la communauté de communes sur ce dossier : sans le projet territorial de santé intercommunal, aucune subvention n'aurait pu être débloquée.

A ce jour, sur un coût global de 1 300 000 € ht de dépense publique, plus de 70 % de subventions sont acquis de la part de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre du Pays de l'Ardèche Méridionale. Le Conseil Général vient d'ailleurs de délibérer favorablement sur l'octroi de cette subvention. Alors que la commune de Joyeuse a engagé les travaux et que la maison de santé commence à sortir de terre, l'effort conjoint de la communauté et de la commune porte ses fruits.

---